

Communiqué de presse



LUN 10 février 2020

Grande première : l'entreprise d'énergie Antargaz lance des distributeurs automatiques de bouteilles de gaz

Bruxelles, le 10 février 2020 – Le fournisseur d'énergie Antargaz vient d'installer le premier distributeur automatique de bouteilles de gaz dans notre pays. Un événement inédit, puisqu'il s'agit du tout premier exemple du Benelux. Vous pouvez dès à présent acheter, échanger ou rapporter vos bouteilles de gaz au distributeur automatique de Moerkerke en Flandre occidentale. Antargaz a prévu d'installer d'autres distributeurs à différents endroits du Benelux, notamment à Kuringen et Bredene.

Acheter, échanger ou rapporter des bouteilles de gaz

Le distributeur automatique contient des bouteilles de gaz propane et butane. Un écran tactile permet au client d'indiquer rapidement et facilement s'il souhaite acheter, échanger ou rapporter une bouteille. La caution pour la bouteille est comprise dans le prix d'achat. Lors de l'échange, le client paie uniquement le gaz puisqu'il a déjà payé une caution, exactement comme chez un distributeur de bouteilles.

Des bouteilles de gaz disponibles 24h/24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an

Grâce au nouveau système de distribution automatique de bouteilles de gaz, les clients peuvent s'en procurer toute l'année, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Antargaz possède déjà plusieurs années d'expérience en distributeurs automatiques de bouteilles de gaz, via ses filiales en France, Scandinavie et Europe de l'Est. Le service et la sécurité du client sont garantis.

Un e-mail avec ticket électronique remplace le ticket de caution classique

Lors de l'achat d'une bouteille de gaz auprès d'un distributeur automatique, le client reçoit un ticket électronique par mail. Ce ticket fait office de preuve d'achat et de caution. Il remplace ainsi le ticket de caution du distributeur physique. Pour récupérer la caution lors de la remise de la bouteille, le client doit renvoyer ce ticket par mail. Après réception de la preuve de caution, celle-ci sera remboursée dans les 30 jours.

Les bouteilles de gaz restent la propriété d'Antargaz

Le système de caution implique que le client paie uniquement le contenu de la bouteille, laquelle reste la propriété d'Antargaz. C'est la raison pour laquelle le client paie une caution. Les bouteilles Antargaz portant la mention Shell ou Shell Gas (LPG) aux Pays-Bas ou au Luxembourg restent également sa propriété. Antargaz prend d'ailleurs à sa charge l'entretien et les contrôles et approbations périodiques de ces bouteilles.

À PROPOS D'ANTARGAZ

Antargaz distribue en Belgique du gaz propane et butane en réservoirs et bouteilles, et fournit également du gaz naturel, de l'électricité et du gaz de pétrole liquéfié (LPG). Le fournisseur propose des solutions énergétiques optimales aux particuliers et aux entreprises (industrie, agriculture, horeca).

Antargaz fait partie de l'entreprise américaine cotée en bourse UGI Corporation, fondée en 1882 et constituant aujourd'hui un spécialiste international en gaz et électricité. L'entreprise est également active en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Elle fournit en tout 650 000 tonnes d'énergie par an et compte plus de 3 250 000 clients. Pour plus d'informations, consultez le site www.antargaz.be

CONTACT

Pour en savoir plus, veuillez envoyer un e-mail à marketing.benelux@antargaz.com